

## Cotisations à la formation professionnelle continue

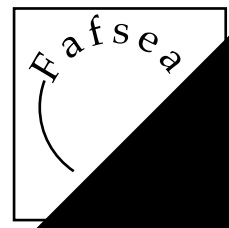
**Vous dirigez une entreprise  
employant moins de 10 salariés**

En qualité de dirigeant d'une entreprise de commerce en gros de boissons alcooliques autres que les bières, d'une Maison de Champagne, d'une entreprise de champagnisation, d'une entreprise de l'industrie du Cognac et du négoce des vins, relevant conventionnellement du FAFSEA, vous devez vous libérer de votre obligation légale au titre de la Formation Professionnelle Continue, avant le 1er mars 2004.

Cette notice explicative a été conçue pour vous aider à compléter le bulletin de versement ci-joint.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le correspondant régional du FAFSEA (coordonnées page 4), votre organisation professionnelle ou syndicale ou vous connecter sur notre site Internet [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com).

Calculez  
vos cotisations  
en ligne sur  
[www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)



# N'oubliez pas de modifier vos coordonnées sur le Bulletin de versement si nécessaire

## CADRE A

**Vous devez inscrire le montant des rémunérations brutes versées en 2003.**

Deux solutions s'offrent à vous :

- **reporter dans ce cadre le montant qui figure dans le cadre 16 A de votre Déclaration Annuelle Des Salaires (DADS 1) ou la Base Brute Sécurité Sociale de votre TDS ;**
- **ou procéder au calcul selon les modalités suivantes :**

Sont retenus pour le calcul tous les montants bruts que vous avez versés sur l'année civile au titre de traitements, salaires et indemnités y compris les avantages en nature.

Vous devez inclure dans la base de calcul les rémunérations versées aux titulaires de contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation, d'initiative emploi, d'emploi-jeune, de contrat-jeune en entreprise. Vous devez exclure de la base de calcul les contrats emploi solidarité (CES), les contrats emploi consolidé (CEC) et les contrats d'apprentissage.

**Attention : les Accords collectifs signés par les partenaires sociaux ont un caractère obligatoire à l'égard de toutes les professions et activités concernées.**

## Cotisation au titre du Plan Mutualisé

Toute entreprise employant moins de 10 salariés est redevable d'une contribution au titre de la Formation Professionnelle Continue. Cette cotisation est fixée à 0,17 % de la Masse Salariale Brute, avec un versement minimum de 30,49 €, en application de l'accord national du 22/05/1995 sur les objectifs et les moyens de la Formation Professionnelle concernant les professions regroupées au sein du Conseil National des Vins et Spiritueux (CNVS).

## CADRE B

**Cadre B = A X 0,17 %**

Dans ce cadre doit figurer le montant de votre contribution équivalant à 0,17 % du montant inscrit dans le cadre A.

**Versement minimum de 30,49 €**

## Cotisation au titre des Formations en alternance

Toute entreprise assujettie à la Taxe d'Apprentissage, employant moins de 10 salariés, est redevable d'une contribution destinée au financement des Formations en alternance (art. 235 ter KE du Code général des Impôts).

Toutefois est exonérée de cette cotisation, toute entreprise répondant simultanément aux deux critères suivants :

- 1/ ayant eu un ou plusieurs apprentis au cours de 2003 ;
- 2/ ayant une MSB, pour 2003, inférieure à 84 437 € (6 fois le SMIC annuel).

## CADRE C

**Cadre C = A X 0,10 %**

Cette cotisation est à verser obligatoirement au FAFSEA. La contribution de 0,10 % est calculée sur la Masse Salariale Brute (cadre A).

Si votre contribution est inférieure à 15 €, inscrire 0 dans ce cadre.

Si votre entreprise est exonérée (voir conditions ci-dessus), inscrire «EXO» dans ce cadre.

## Cotisation au titre du Congé Individuel de Formation des CDD

Toute entreprise ayant employé des salariés sous Contrat à Durée Déterminée au cours de l'année 2003 est redevable d'une contribution. Elle est calculée à hauteur de 1 % des rémunérations brutes versées aux titulaires de Contrat à Durée Déterminée.

Se proposant d'être votre seul collecteur «formation professionnelle», le FAFSEA accepte que vous vous acquittiez auprès de lui de cette contribution qu'il reversera ensuite à votre FONGECIF compétent.

## CADRE D

Reporter dans ce cadre le montant de la Masse Salariale Brute des titulaires de CDD.

Sont exclus de l'assiette de calcul :

- les contrats de travail de type particulier : les contrats d'apprentissage, de qualification, d'adaptation, d'orientation et les contrats emploi solidarité ;
- les Contrats de travail à Durée Déterminée qui se poursuivent par un Contrat à Durée Indéterminée.

## CADRE E

**Cadre E = D X 1 %**

Le montant de votre contribution au titre du CIF CDD est égal à 1 % de la Masse Salariale Brute des CDD.

**Le montant de cette contribution sera reversé au FONGECIF concerné.**

## CADRE F

Le montant du versement à effectuer au FAFSEA est la somme des cotisations dues au titre du Plan de formation (cadre B), des Formations en alternance (cadre C), du CIF CDD (cadre E). Tous les versements au FAFSEA sont calculés pour un montant hors taxes. Le FAFSEA vous délivre un reçu libératoire en contrepartie du versement.

# Coordonnées des Délégations régionales du FAFSEA

## FAFSEA Alsace

Espace Européen de l'Entreprise  
2, rue de Rome  
67300 Schiltigheim cedex  
Tél. : 03 88 18 54 18  
Fax : 03 88 81 16 13  
E-mail : alsace@fafsea.com

## FAFSEA Franche-Comté

Espace Européen de l'Entreprise  
2, rue de Rome  
67300 Schiltigheim cedex  
Tél. : 03 88 18 54 18  
Fax : 03 88 81 16 13  
E-mail : franchecomte@fafsea.com

## FAFSEA Martinique

Immeuble "La Chapelle"  
Rue Case Nègre  
Place d'Armes  
97232 Lamentin  
Tél. : 05 96 51 92 12  
Fax : 05 96 51 92 02  
E-mail : martinique@fafsea.com

## FAFSEA Aquitaine

Bureaux du Lac - Bât. 6  
8, avenue de Chavailles  
33525 Bruges cedex  
Tél. : 05 56 11 93 91  
Fax : 05 56 11 93 94  
E-mail : aquitaine@fafsea.com

## FAFSEA Guadeloupe

CWTC de Pointe-à-Pitre Jarry  
97122 Baie Mahault  
Tél. : 05 90 25 06 68  
Fax : 05 90 25 06 79  
E-mail : guadeloupe@fafsea.com

## FAFSEA Normandie

84, rue du Bourg Thomas - BP 23  
27310 Bourg Achard  
Tél. : 02 32 56 04 12  
Fax : 02 32 56 08 33  
E-mail : normandie@fafsea.com

## FAFSEA Auvergne

10, avenue Marx Dormoy  
63012 Clermont-Ferrand cedex 01  
Tél. : 04 73 34 38 88  
Fax : 04 73 34 12 28  
E-mail : auvergne@fafsea.com

## FAFSEA Ile-de-France

65, rue de Bercy  
75012 Paris  
Tél. : 01 70 38 38 60  
Fax : 01 70 38 38 69  
E-mail : iledefrance@fafsea.com

## FAFSEA Pays de la Loire

5, square de la Belle Étoile  
49000 Angers  
Tél. : 02 41 57 67 01  
Fax : 02 41 57 02 44  
E-mail : paysdelaloire@fafsea.com

## FAFSEA Bourgogne

14, rue Jean de Cirey - BP 56  
21072 Dijon cedex  
Tél. : 03 80 72 98 52  
Fax : 03 80 78 09 67  
E-mail : bourgogne@fafsea.com

## FAFSEA Languedoc-Roussillon

ZAC de Tournezy - Rue Simone Signoret  
Plan Marguerite Yourcenar - Bât. A7  
34070 Montpellier  
Tél. : 04 99 52 21 21  
Fax : 04 99 52 21 22  
E-mail : languedocroussillon@fafsea.com

## FAFSEA Poitou-Charentes

2, avenue de Fétilly  
17074 La Rochelle cedex 9  
Tél. : 05 46 67 15 97  
Fax : 05 46 67 16 32  
E-mail : poitoucharentes@fafsea.com

## FAFSEA Bretagne

Espace performance 3 - "Alphasis" Bât. Z  
35769 Saint-Grégoire cedex  
Tél. : 02 23 25 22 22  
Fax : 02 23 25 22 29  
E-mail : bretagne@fafsea.com

## FAFSEA Limousin

Pôle de Lanaud  
87220 Boisseuil  
Tél. : 05 55 00 20 02  
Fax : 05 55 00 22 20  
E-mail : limousin@fafsea.com

## FAFSEA Provence-Alpes-Côte d'Azur

Centre d'Affaires "Saint Ruf 2"  
106, avenue de Tarascon  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 14 33 03  
Fax : 04 90 82 91 78  
E-mail : paca@fafsea.com

## FAFSEA Centre

8-10-12, rue du Docteur Herpin  
37000 Tours  
Tél. : 02 47 31 07 60  
Fax : 02 47 05 10 44  
E-mail : centre@fafsea.com

## FAFSEA Lorraine

9, rue de la Vologne - BP 1022  
54521 Laxou cedex  
Tél. : 03 83 96 87 79  
Fax : 03 83 96 46 49  
E-mail : lorraine@fafsea.com

## FAFSEA Réunion

41, rue Vallon Hoarau  
97430 Le Tampon  
Tél. : 02 62 59 77 95  
Fax : 02 62 59 78 34  
E-mail : reunion@fafsea.com

## FAFSEA Champagne-Ardenne

3, rue Marie Stuart  
51100 Reims  
Tél. : 03 26 40 58 51  
Fax : 03 26 40 65 19  
E-mail : champagne@fafsea.com

## FAFSEA Midi-Pyrénées

Centre INRA - Bât. CACG - BP 44  
31321 Castanet Tolosan cedex  
Tél. : 05 61 73 06 84  
Fax : 05 61 73 20 23  
E-mail : midipyrenees@fafsea.com

## FAFSEA Rhône-Alpes

Les Citadelles  
9, rue Maryse Bastié  
69500 BRON  
Tél. : 04 72 37 95 75  
Fax : 04 78 26 88 74  
E-mail : rhonealpes@fafsea.com

## FAFSEA Corse

Maison de l'Agriculture  
15, avenue Jean Zuccarelli  
20200 Bastia  
Tél. : 04 95 31 55 03  
Fax : 04 95 31 55 38  
E-mail : corse@fafsea.com

## FAFSEA Nord Pas-de-Calais / Picardie

1, rue Caudron  
80000 Amiens  
Tél. : 03 22 22 59 59  
Fax : 03 22 72 01 54  
E-mail : nordpasdecalais@fafsea.com  
picardie@fafsea.com